

# La vie de l'association en 2018

## 1 Le PIC devient membre du CHATONS

Nous avons été admis dans le collectif des CHATONS (<https://chatons.org>) en mai 2018. Qu'est ce que ça change pour nous ? Une petite liste évidemment non exhaustive :

- C'est la manifestation publique de notre volonté de promouvoir les logiciels libres et de mettre internet « à la disposition du citoyen ». C'est le sens de notre participation à la manifestation « Alternatiba » le 23 septembre à Ramonville.  
<https://alternatiba.eu/toulouse/ramonvillage-2018>
- Appartenir à ce collectif nous donne plus de visibilité. Nous pouvons être sollicités par de nouveaux adhérents. Nous avons manifesté notre appartenance au collectif par une présence et une conférence au « Capitole du Libre » en novembre à Toulouse.  
<https://2018.capitoledulibre.org>
- Participer à ce réseau nous permet de partager les connaissances et les savoir-faire. Nous la percevons dès maintenant par l'apport technique du groupe Oxyta.net (<https://oxyta.net/>)
- C'est aussi s'intégrer dans un groupe solidaire plutôt que de rester isolé, cela peut s'avérer précieux en cas de coup dur...
- Pour respecter d'une part les termes de la charte des CHATONS, d'autre part le RGPD<sup>1</sup>, nous avons revisité et formalisé un certain nombre de pratiques dans la relation avec nos adhérents. Ainsi des « [Conditions générales d'utilisation des services du PIC](#) » ont été écrites et les responsabilités de chacun en matière de données sont maintenant établies (Article « [Le PIC et vos données](#) »).  
<https://www.le-pic.org/cgu>  
<https://www.le-pic.org/vos-donnees>

## 2 Le PIC est et demeure Ramonvillois

La vie de tous les jours c'est aussi les relations avec la mairie qui nous héberge, nous éclaire et nous chauffe, ainsi que les relations avec les autres associations

- Nous avons participé encore cette année au forum des associations qui est un lieu de rencontre avec d'autres associations ramonvilloises. Sans doute pas très bien exploité car beaucoup d'associations ne nous connaissent pas : **comment communiquer plus efficacement en direction des associations ramonvilloises ?** Au delà du forum nous avons participé à des réunions de concertations entre mairie et associations.

---

1 Règlement Général de Protection des Données

- Notre demande de subvention auprès de la mairie de Ramonville a été acceptée et nous avons pu faire l'acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur. La période de plusieurs mois durant laquelle nous avons dû maintenir deux serveurs en opération a également été financée.
- Ce nouveau vidéoprojecteur étant plus lumineux et doté d'une meilleure résolution que l'ancien, nous avons pu agrandir la surface de projection. A cet effet, en accord avec la Mairie, nous avons repeint en blanc une partie du mur du local un samedi de juin : la Maison des Associations bénéficie maintenant d'un « écran XXL » qui est à la disposition de toutes les associations ramonvilloises !

### 3 Et en 2019 ?

- Des projets bien sûr et pour commencer l'ouverture de nouveaux services. Tout d'abord un service de fichiers partagés (« cloud »), devraient suivre un service d'édition collaborative et un outil de prise de rendez-vous. **Avez-vous d'autres idées de services à mettre en place ?**
- Cela va nécessiter de mettre en œuvre de nouvelles ressources matérielles. **Peut-être faudra-t-il revoir le modèle économique du PIC ?**
- En 2018, nos ateliers « historiques » ont eu un peu de mal à trouver du public. Dès cette année nous avons renouvelé l'offre (WordPress par ex...). **Mais peut être faut il aussi réfléchir à de nouveaux modes de communication et de nouvelles pratiques (ateliers plus courts, plus ciblés ou au contraire plus généralistes ?)**
- Et aussi un paysage juridique mouvant et inquiétant. Après la publication du RGPD en Mai 2018, que nous avons accueilli positivement car il nous a semblé suivre les mêmes objectifs politiques que nous, le parlement européen a adopté en Décembre un rapport présentant une proposition de règlement de la Commission Européenne «relatif à la prévention de la diffusion en ligne de contenus à caractère terroriste ». Certaines des clauses de ce texte risquent de rendre la vie de petits hébergeurs tels que nous très difficile voire impossible selon [les analyses de l'association « La quadrature du Net »](#). Il nous faudra donc être vigilants quant au devenir de ce texte.  
(<https://www.laquadrature.net/2018/12/12>)